



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
UNIVERSITE PROTESTANTE AU CONGO
B.P. 4745 Kinshasa II



ATTESTATION DE FIN D'ETUDES

(Tenant lieu de Diplôme)

N° 44/DR003796



Je soussigné Prof. NGOY BOLIYA, Recteur de l'Université Protestante au Congo,
atteste par la présente que le (la) nommé (e) NDUKUMA ADJAYI,
né(e) à KINSHASA, le 25 OCTOBRE 1976
a présenté toutes les épreuves organisées par la FACULTE DE DROIT et obtenu, à l'issue de l'année académique 2000-2001
lors de la session de (s) JUILLET 2001, le diplôme de LICENCE EN DROIT,
option : DROIT PRIVE ET JUDICIAIRE avec la mention DISTINCTION

Délivrée à Kinshasa, le 31 / 07 / 2001

Le Parteu



Le Recteur

Ordonnance n° 65/190 du 9 juin 1965 portant octroi de la personnalité civile à la
Faculté de Théologie Protestante devenue en 1994 Université Protestante au Congo
Arrêté Départemental N° ESRS/BCE/028/77 du 21 novembre 1977
Arrêté Ministériel N° ESU/CABMIN/0379/93 du 28 septembre 1993
Arrêté Ministériel d'agrément N° ESURS/CABMIN/101/95 du 10 juillet 1995 du
Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique.